

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-10-7-1

Séance du vendredi 4 novembre
2016

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 portant adoption des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la 1ère révision des 7 Contrats de Territoires de Vie 2014-2019,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-5-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'action territorialisée,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-7-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de la culture et du patrimoine,

VU l'avis favorable de la 7ème Commission lors de sa réunion du 30 septembre 2016,

VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

I EXPRESSIONS ARTISTIQUES

- attribue et autorise le versement de subventions de fonctionnement pour des aides aux projets listés dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport pour un montant total de **79 650 €**, dont :
 - **66 650 €** à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D721 Imputation 65-311-6574-2347-371 ;
 - **13 000 €** à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D721 Imputation 65-311-65734-2347-371,

II LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

- attribue et autorise le versement des subventions de fonctionnement pour un montant global de **38 000 €** dont :
 - **10 000 €** en faveur des Tréteaux de Haute-Alsace ;
 - **28 000 €** en faveur de la Fédération Hiéro (Noumatrouff) ;
- les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne du budget départemental 2016 sur le programme D722 Imputation 65-311-6574-2357-371 ;

III SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES (Contrats Culture)

- attribue et autorise, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Région mulhousienne, le versement d'une subvention globale de **160 000 €** en faveur de la Ville de Mulhouse pour la mise en œuvre de ses projets en 2016 ;
- les crédits correspondants seront prélevés sur le programme K815 Imputation 65-311-65734-35781-006 ;

IV ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)

- attribue et autorise le versement d'une subvention globale de fonctionnement pour un montant total de **6 800 €** dont :
 - **2 000 €** en faveur de l'Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin (UD68) ;
 - **800 €** en faveur de la Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France (UFF) ;
 - **4 000 €** en faveur de l'association Musique et Culture du Haut-Rhin ;
- les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D726 Imputation 65-311-6574-2397-371 ;

V CULTURE ET SOLIDARITE

- adhère à l'association Tôt ou T'Art pour une cotisation annuelle de **500 €**, approuve en conséquence les statuts de cette association, joint en *annexe 5*, et désigne Madame Brigitte KLINKERT comme représentant du Département au sein de cette association ;
- les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D623 Imputation 011-311-6281-2366-371 ;
- précise que l'ensemble des subventions précitées et cette adhésion feront l'objet d'un paiement unique ;
- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer :
 - la convention 2016 à intervenir entre la Fédération Hiéro Mulhouse (Noumatrouff) et le Département jointe en *annexe 2* à la délibération;
 - l'avenant n°1 à la convention du 5 août 2013 entre le Département et le 5 août 2013 et l'État (DRAC Alsace), la Région Grand Est (Région Alsace), la Ville d'Altkirch et l'association Centre Rhénan d'Art Contemporain d'Alsace (CRAC Alsace), en *annexe 3* à la délibération;
 - l'avenant n°2 à la convention 2014-2017 du 11 décembre 2014 entre le Département et la Ville de Mulhouse, en *annexe 4* à la délibération.

- prend acte des renseignements portés sur les listes jointes en *annexe 1* à la délibération qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité